

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'Hangest en Santerre sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Étaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Marie-Annick suppléante de M. DARCIS Philippe, COULOMBEL Aurélie

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, COTTARD Yves de DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Marie-Corinne, M. NOCHEZ Didier de PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Messieurs DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, LAVOINE Nicolas, BEAUMONT Joël, LCONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, VIOLETTE Paul, MIANNE Michel, DARCIS Philippe, WABLE Vincent, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, SZYROKI Jacky

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé : 1

Membres représentés : 5

Votants : 42

Date de la convocation
23 novembre 2023

Secrétaire de séance :
Julia BERTOUX

OBJET : ACQUISITION D'UN BROYEUR – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapport de Monsieur Michel Boucher, Vice-Président Environnement

Vu la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de février 2020 qui renforce la réglementation en matière de prévention et de valorisation des biodéchets et fixe une obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets au 1^{er} janvier 2024,

Vu la restitution des performances et des coûts 2022 sur le territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye réalisée par le bureau d'étude mandaté par l'ADEME lors de la commission Environnement du 31 mai 2023,

Vu la nécessité de réduire les quantités de déchets déposés en déchetteries et au sein des plateformes de déchets verts (en 2022, 321kg/habitant pour tous types de déchets, soit +108 kg/habitant comparé au référentiel rural France 2020),

Vu l'engagement de la Communauté de Communes Avre Luce Noye dans la mise en œuvre d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et notamment son volet Économie circulaire afin de favoriser une utilisation raisonnée des ressources naturelles et des déchets grâce à une consommation sobre et responsable, adaptée au défi climatique,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 28 novembre 2023,

Il est présenté à l'assemblée délibérante le projet d'acquisition d'un broyeur de végétaux, qui permettra une mise à disposition régulière de broyat aux usagers (élément nécessaire au compostage des biodéchets) et une réduction de la quantité de déchets verts, pour un montant estimé de 30 990 € HT soit 37 188.00 € TTC selon le devis ci-joint.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour 42 Contre 1 : M. TEN) le

- Entérine le projet et l'enveloppe financière prévisionnelle comme présentés ci-dessus ;
- Sollicite l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) afin d'obtenir une subvention à hauteur de 30% soit 9 297 €, le reste à charge étant financé par des fonds propres ;
- Dit que le cas échéant, les crédits seront inscrits au BP 2024,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Environnement à saisir les éventuels autres dispositifs de financement et subventions possibles auprès de l'ensemble des financeurs potentiels, dans la limite des dépenses prévisionnelles renseignées et sans dépasser 80% de fonds publics,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Environnement à signer les documents en rapport avec les démarches de demande de subvention et tout autre document nécessaire à la poursuite de ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 30 NOVEMBRE 2023
à HANGEST EN SANTERRE**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 04/12/23
Affiché le 05/12/23

**Le Président,
Alain DOVERGNE**

